



Bulletin d'adhésion à l'option complémentaire Individuelle Accident

Assureur : MAIF 16-18 Bd de la Mothe 54000 NANCY

N° contrat : 3839282P

Echéance contractuelle : 1^{er} septembre

Souscription valable pour une saison complète soit du 01/09 au 31/08, sans réduction au prorata.

Vous bénéficiez, du fait de votre adhésion à la FFH, d'une Garantie de base décès / invalidité. Vous pouvez augmenter vos capitaux selon les modalités suivantes :

PLAFONDS DES GARANTIES	GARANTIES DE BASE	OPTION COMPLEMENTAIRE
CAPITAL DECES :		
Licenciés	10 000 €	30 000 € (1)
Dirigeants	20 000 €	
CAPITAL INVALIDITE :		
L'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP), déterminé lors de la consolidation de l'assuré, par le capital défini ci-dessous		
IPP <30%	20.000 €	20 000 €
30%<= IPP <66%	50.000 €	50 000 €
66%<= IPP <=100%	90.000 € (versé à 100% si tierce personne)	100.000 € (versé à 100% si tierce personne) (1)
COTISATION	INCLUS DANS LA LICENCE	9.27 € TTC

(1) Ces montants SE SUBSTITUENT aux montants de la garantie de base.

Informations concernant le licencié :

Nom – Prénom :

Adresse :

Mail :

Date de Naissance :

Nom du Club :

Code Postal et Ville :

Modalités de souscription :

Pour souscrire l'option complémentaire Individuelle Accident, le licencié enverra :

- le bulletin de souscription accompagné de la copie de la licence valide à la MAIF à l'adresse : 16/18 boulevard de la MOTHE 54000 NANCY ou par mail gestionspecialisee@maif.fr en rappelant le n° de sociétaire 3839282P
- le chèque correspondant au montant de la cotisation due à la MAIF à l'adresse : 16/18 boulevard de la MOTHE 54000 NANCY en rappelant au dos du chèque le n° de sociétaire 3839282P.

Tout bulletin incomplet sera retourné et la garantie ne sera pas acquise.

Date et Signature